



## Redressement fiscal de 2005 à 2007

Par **NATARIO**, le **15/11/2008** à **11:39**

Bonjour,

je viens de me voir notifier une proposition de rectification car la pension que je verse à mon père (retraité avec environ 500 euros/mois de revenus) ne peut être prise en compte dans mes déductions.

Il s'agit d'une somme variant de 3500 à 4500 euros/an qui me servent à lui payer son assurance auto, les frais divers de la maison, des billets d'avion, quelques retraits en espèces, etc...

Quelles sont les dépenses qui sont prises en compte dans la pension alimentaire ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement.